

SECTION 1 : IDENTIFICATION		
Nom du produit :	Max-In™ Ultra Manganèse 5 %	
Num. Unité/ID de produit :	10136403, 10136828	
Nom commun :	Engrais aux oligo-éléments	
Description chimique :	Engrais liquide au manganèse	
Utilisations recommandées :	Engrais – Voir l'étiquette du produit pour toutes les instructions d'utilisation.	
Restrictions d'utilisation :	Consulter l'étiquette du produit pour les éventuelles restrictions d'utilisation.	
Fabriqué pour :	Fournisseur initial :	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE MÉDICALE : 1-877-424-7452 (24 hrs)
WINFIELD SOLUTIONS, LLC C.P Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589, É.-U.	WINFIELD UNITED CANADA, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CAN 1-306-249-5112	
EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION, OU D'ACCIDENT, APPELER LE : CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures)		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS			
<b>APERÇU D'URGENCE :</b> Liquide rose clair à marron avec une légère odeur organique. Provoque de sévères lésions oculaires et cutanées. Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.			
<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :</b>			
Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux avec un risque de dommages irréversibles.			
Peau : Provoque une irritation cutanée sévère avec un risque de dommages irréversibles.			
Inhalation : L'inhalation de la brume peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.			
Ingestion : Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.			
Conditions préexistantes : Des problèmes respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une exposition aux brumes.			
Effets à long terme : Une exposition répétée par inhalation peut endommager le système nerveux central et les poumons.			
Cancérogénicité	NTP : Non listé	CIRC : Non listé	OSHA : Non listé
<b>CLASSIFICATION DU SIMDUT 2015 :</b> Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1C; Dommage/irritation oculaire catégorie 1; Produit toxique pour organe cible spécifique – Exposition répétée catégorie 2			
<b>MENTION D'AVERTISSEMENT :</b> DANGER			
<b>MENTIONS DE DANGER :</b>			
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.			
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.			
			
Pourcentage du produit avec une toxicité inconnue : 0,05 %			
<b>CONSEILS DE PRUDENCE :</b>			
Prévention :	Ne pas respirer les brouillards ou les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et une protection du visage. Se reporter à la Section 8 pour des informations supplémentaires.		
Intervention :	<b>En cas d'ingestion :</b> Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. <b>En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) :</b> Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. <b>En cas d'inhalation :</b> Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre anti-poison (1-877-424-7452) ou un médecin pour des conseils sur le traitement. <b>En cas de contact avec les yeux :</b> Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre anti-poison (1-877-424-7452) ou un médecin pour des conseils sur le traitement. <b>Conseils généraux :</b> Demander un avis médical en cas de malaise.		
Stockage :	Stocker dans un endroit sécurisé, de préférence verrouillé.		
Élimination :	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.		

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	% (pds)	Num. Rég. CAS.
Sulfate de manganèse	15,62 %	10034-96-5
Acide organique	10,0 %	77-92-9

Se reporter à la Section 8 où sont présentées les limites d'exposition.

**SECTION 4 : PREMIERS SOINS**

<b>Inhalation :</b>	Déplacer la personne de la zone contaminée vers l'air frais et aider à la respiration si nécessaire. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Ingestion :</b>	Consulter un médecin ou un centre antipoisons pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir, sauf si cela est demandé par un centre antipoisons ou un médecin. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
<b>Yeux :</b>	Rincer les yeux à l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Retirer les lentilles de contact après 5 minutes le cas échéant, et continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Peau :</b>	Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à l'eau, et laver avec du savon et de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés :** Jet diffusé, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, ou poudre extinctrice  
**Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau; Utiliser uniquement le jet d'eau pour refroidir les contenants.  
**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher les écoulements et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer des vapeurs; rester dos au vent.  
**Produits de combustion dangereux :** Des oxydes de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes d'azote; Il peut également y avoir du cuivre en suspension (qui est nocif pour les voies respiratoires).  
**Risques d'inflammabilité et d'explosibilité spéciaux :** Les contenants fermés peuvent exploser à cause de l'expansion de la vapeur dans une chaleur élevée. Contenir l'écoulement en faisant des digues pour éviter la contamination des réserves d'eau.

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions personnelles :** Se référer à la section 8 pour les équipements de protection individuelle à porter pendant le confinement et le nettoyage d'un déversement de ce produit.  
**Précautions environnementales :** Ne pas laisser le produit déversé entrer dans les égouts ou les cours d'eau.  
**Méthodes de confinement :** Contenir le produit déversé en endiguant la zone avec du sable ou de la terre.  
**Méthodes de nettoyage :** Couvrir le déversement confiné avec un matériau absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite, ou un autre matériau approprié. Aspirer, écopier, ou balayer le produit et le placer dans un contenant pour l'éliminer. Ne pas replacer le produit déversé dans le contenant d'origine.  
**Autres informations :** Aucune connue

**SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**Manipulation :** Assurer une ventilation suffisante durant la manipulation et l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui surviennent pendant la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.  
**Entreposage :** Entreposer dans des endroits frais et secs hors de portée des enfants, et à l'écart des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux, dans une zone éloignée des substances incompatibles. S'assurer que la zone d'entreposage est sécurisée. Protéger les emballages de tout dommage physique. Protéger contre l'exposition au feu. Maintenir le produit à une température supérieure à la température minimale d'entreposage. Ne pas entreposer dans des contenants en aluminium ou métalliques.  
**Température minimum d'entreposage :** 4 °C (40 °F)

**SECTION 8 : MESURES CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Lignes directrices relatives à l'exposition			
Composants :	PEL OSHA	TLV ACGIH	REL NIOSH
Composés inorganiques de manganèse	5 mg/m <sup>3</sup> (plafond)	0,2 mg/m <sup>3</sup> TWA	1 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 mg/m <sup>3</sup> ST

Continued on next page

# Max-In™ Ultra Manganèse 5 % (CAN)

**Protection respiratoire :** Dans la plupart des conditions bien ventilées, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Si les concentrations des particules dans l'air dépassent les limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec des cartouches pour les matières particulaires générales.

**Contrôles techniques :** **Ventilation locale :** Fournir des systèmes de ventilation par dépression généraux ou localisés pour maintenir les concentrations dans l'air sous les PEL OSHA ou d'autres limites d'exposition spécifiées. Une ventilation par dépression localisée est préférable.

**Gants de protection :** Ce produit peut provoquer des dommages cutanés sévères. Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour éviter l'exposition de la peau.

**Protection des yeux :** Pour éviter tout contact avec les yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité et un écran facial complet. Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection des yeux. Un lavage d'urgence des yeux ou un approvisionnement en eau doivent être facilement accessibles dans la zone de travail.

**Autres vêtements ou équipements de protection :** Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des chaussures de protection contre les produits chimiques avec des chaussettes pour éviter le contact avec la peau.

**Pratiques de travail/d'hygiène :** Ne jamais manger, boire, ni fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	Densité relative (H <sub>2</sub> O=1) :	1,22 (typique)
Pression de vapeur (mm Hg) :	Non déterminé	Point de fusion/Point de congélation :	Non déterminé
Densité de vapeur (Air=1) :	Non déterminé	Limite/Point d'ébullition :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau (pds %) :	100 %	pH :	< 2,0
Viscosité :	Non déterminé	Point d'inflammabilité :	Non combustible
Aspect et odeur :	De rose clair à marron avec une légère odeur organique; la couleur passe du rose au marron au fil du temps		

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** À cause de son pH faible, ce produit peut être corrosif pour les réservoirs, les compteurs, les pompes et les raccords. Ne pas utiliser ce produit avec de l'aluminium ou de l'acier doux.

**Stabilité chimique :** Le produit est stable à température et pression ambiantes, et dans des conditions normales d'entreposage et de manipulation.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Ne se produira pas

**Conditions à éviter :** Chaleur excessive

**Substances incompatibles :** Éviter le mélange avec des solutions de calcium, des agents réducteurs forts et des métaux en poudre fine.

**Produits de décomposition dangereux :** Des oxydes de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes d'azote peuvent se former lors d'une exposition prolongée à une chaleur élevée ou lors d'un incendie. Du manganèse toxique peut également apparaître lors de la décomposition.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITÉ AIGUË

Effets sur les yeux :	Peut provoquer des dommages aux yeux sévères et irréversibles si l'exposition dure plus de quelques minutes.
Effets sur la peau :	Peut provoquer des dommages cutanés sévères et irréversibles si l'exposition dure plus de quelques minutes.
Effets aigus par inhalation :	Peut être nocif en cas d'inhalation.
Effets aigus par voie orale :	DL50 estimée > 9 000 mg/kg; Peut provoquer des brûlures à l'œsophage à cause du pH faible du concentré.
Toxicité pour organe cible spécifique :	Une exposition répétée par inhalation peut endommager le système nerveux central et les poumons.

### TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques :	Une exposition répétée par inhalation peut endommager le système nerveux central et les poumons.
Cancérogénicité :	Aucun composant ne devrait avoir d'effets cancérogènes.

*Suite à la page suivante*

Mutagénicité : Aucun composant ne devrait avoir d'effets mutagènes.  
 Tératogénicité : Aucun composant ne devrait avoir d'effets tératogènes.  
 Toxicité pour la reproduction : Aucun composant ne devrait avoir d'effets sur le système reproductif.

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :**

**Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux avec un risque de dommages irréversibles.  
**Peau :** Provoque une irritation cutanée sévère avec un risque de dommages irréversibles.  
**Inhalation :** L'inhalation de la brume peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.  
**Ingestion :** Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**RÉSUMÉ DE L'EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT :** Non déterminé

**DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ :**

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : Non déterminé  
 Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : Non déterminé  
 Toxicité aquatique : Non déterminé  
 Toxicité aiguë et prolongée pour les oiseaux : Non déterminé  
 Toxicité pour les abeilles : Non déterminé

**EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Absorption par le sol/Mobilité : Non déterminé  
 Persistance et dégradabilité : Non déterminé  
 Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé  
 Autres effets indésirables : Non déterminé

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

**Déchets :** Éliminer conformément aux lois et aux règlements applicables fédéraux, provinciaux et locaux.  
**Contenant :** Rincer trois fois et recycler le contenant, ou éliminer conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT:**  
(É.-U. Terrestre) UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III

**IMDG :**  
(Mer) UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III

**IATA**  
(Air) UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III

**TMD :**  
(Canada) UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Inventaires internationaux**

**Inventaire TSCA :** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA.  
**Liste intérieure des substances :** Tous les composants sont inscrits sur la liste LIS.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

<b>CLASSEMENT DES DANGERS NFPA</b>	<b>Santé</b>	2
	<b>Inflammabilité</b>	0
	<b>Réactivité</b>	1
	4= Sévère 3= Élevé 2= Modéré 1= Léger 0= Minime	

**Renonciation :** Les informations présentées dans le présent document sont basées sur les données disponibles auprès de sources fiables, et sont exactes au meilleur de la connaissance de Winfield Solutions. Winfield Solutions, LLC ne fait aucune garantie, expresse  
*Suite à la page suivante*

**Max-In™ Ultra**  
**Manganèse 5 % (CAN)**

ou implicite, concernant la précision des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. Aucun élément du présent document ne peut être interprété comme la recommandation d'une pratique ou d'un produit en violation d'une loi ou d'un règlement. L'utilisateur est seul responsable pour déterminer la pertinence d'un matériau ou d'un produit dans une application spécifique et pour adopter des mesures de sécurité appropriées. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages suite à une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit dans le présent document.

Date de révision : 18 septembre 2017

Remplace le document en date du : 28 mars 2017

Sections révisées : 1, 2, 11